ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonds forestier national

Question écrite n° 10067

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les mesures qui seront necessaires, dans le cadre du marche unique europeen, pour maintenir le Fonds forestier national. Compte tenu de la necessite d'harmoniser notre fiscalite avec les autres pays membres, l'origine parafiscale des ressources du FFN devra etre reconsideree. Il lui demande en consequence quelles sont les mesures a l'etude sur ce probleme.

Texte de la réponse

Reponse. - Le compte special du tresor intitule Fonds forestier national est alimente par une taxe fiscale, la taxe unique sur les produits forestiers. Le caractere fiscal - et non parafiscal - de cette taxe place ce dispositif sur un terrain different de celui de l'ensemble parafiscal que le marche unique de 1993 pourrait bouleverser. Toutefois l'actuelle taxe unique sur les produits forestiers fait d'ores et deja l'objet de plaintes diverses deposees notamment aupres de la commission de la CEE C'est pourquoi, et afin de reduire les effets economiques parfois nefastes de l'actuelle taxe, le ministre de l'agriculture et de la foret a decide de reformer tant le Fonds forestier national que la taxe qui l'alimente. Cette reforme est en cours. Sur un plan plus general, il est certain que les Etats membres de la CEE devront se doter d'un outil efficace de boisement : en effet, la Communaute est et sera de plus en plus deficitaire en bois, et la necessaire preservation des forets tropicales aura vraisemblablement pour effet une diminution de l'approvisionnement en provenance des pays du Sud. En raison de son efficacite dans la reponse qu'il peut apporter a ces preoccupations, la commission de Bruxelles ne souhaite pas voir disparaitre le Fonds forestier national, meme en 1993. Il reste a imaginer des dispositifs analogues dans les autres Etats membres pour que toute la Communaute soit enfin en mesure de satisfaire ses propres besoins et favoriser la sauvegarde et le developpement des forets tropicales menacees.

Données clés

Auteur : M. Bayard Henri
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10067
Rubrique : Bois et forets
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 921